

PREFET DES DEUX-SEVRES

DIRECTION
DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES
Service Eau et Environnement
Unité Gestion de l'Eau

Réunion de présentation et d'informations des exploitants agricoles de l'aire d'alimentation des captages des Lutineaux sur la mise en place d'une Zone Soumise à Contraintes Environnementales (ZSCE) Salle des fêtes de St Jouin de Marnes, le 15 décembre 2016

Personnes présentes parmi les exploitants de l'aire d'alimentation du captage des Lutineaux (certaines exploitations locales étaient présentes bien que non concernées par le parcellaire visé par la démarche):

	Nombre	
Exploitations conviées	72	100%
Exploitations conviées présentes	33	46%
Exploitations présentes	43	

Parmi les coopératives et négoce intervenant dans le secteur, étaient présents les groupes TERRENA, OCEALIA et BELLANNE.

1) Introduction.

Monsieur JACOBSOONE, Directeur départemental des Territoires, ouvre la réunion de présentation et d'informations.

2) Présentation de la démarche ZSCE

M. MOUILLOT et M. CORNUAULT de la Direction départementale des territoires présentent le contexte et la justification de l'élaboration de cette démarche sur le bassin d'alimentation des 3 captages des Lutineaux (F1-F3-F4) :

- L'aire d'alimentation des Lutineaux comprend : 3 captages « grenelle » dits prioritaires ;
- Il s'agit d'une Ressource productive et stratégique localement pour l'alimentation en eau potable des populations ;
- Zone vulnérable à la pollution par les nitrates depuis 1994, comme l'ensemble du territoire départemental, soumise à la réglementation « nitrates » dite « PAZV » (Programme d'Actions en Zone Vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole);
- · Zone d'Actions Renforcées au titre du volet régional du « PAZV » (siège de mesures

renforcées)

- Tendance pluriannuelle à la hausse des taux de nitrates mesurés sur les trois captages depuis 15 ans. Atteinte des 85 mg/l de nitrates en moyenne dans les eaux brutes, celles-ci font par conséquent l'objet d'un traitement de dénitrification pour la rendre potable (taux de nitrates dans l'eau distribuée inférieur à 50 mg/l);
- Risque d'atteinte du seuil réglementaire de potabilisation fixé à 100 mg/l. Au-delà, cette eau brute n'est plus exploitable.

Malgré les actions réglementaires (PAZV) et volontaires (« Contrat de nappe » puis « programme re-sources ») déjà menées sur cette zone depuis un peu moins de 20 années, la situation se dégrade lentement sur ces captages alors que l'on note une stabilisation sur 40 % des captages prioritaires du département. Ce constat est partagé par l'ensemble des acteurs.

M. MOUILLOT et M. CORNUAULT présentent ensuite les grands principes de la mise en place d'un programme « ZSCE » :

- Étape 1 : délimitation du périmètre (échéance mi-2017) ;
- Étape 2 : élaboration d'un programme d'actions volontaires (échéance mi-2018) et potentiellement finançables ;
- Étape 3 : programme rendu obligatoire pour tout ou partie à une échéance à déterminer si les objectifs fixés initialement ne sont pas atteints.

Les 2 premières étapes ont une échéance distincte mais se dérouleront parallèlement. Ces échéances permettront d'élaborer, dans la co-construction réalisée avec le concours de tous les acteurs, les propositions techniques soumises ensuite à des avis et consultations officielles réglementées (Avis Chambres d'agriculture, Avis Commission Locale de l'Eau, Consultation du public, Avis des CoDERST - Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques).

Des groupes de travail (composés de tous les acteurs du territoire) seront ainsi formés en début d'année 2017. L'investissement de tous sera nécessaire pour élaborer des mesures permettant de répondre à un double objectif : reconquête de la qualité de l'eau tout en maintenant l'économie globale du terrioire.

Échanges:

Un exploitant signale que malgré toutes les actions menées depuis plus de 15 ans, la qualité de l'eau ne s'améliore pas. Il s'interroge alors sur la réussite de ce nouveau dispositif.

M. JACOBSOONE, Directeur départemental des territoires, rappelle que la situation des Lutineaux est la plus critique du département (tendance continuelle à la hausse et taux de nitrates très élevés). Il ajoute qu'on ne peut rester sans rien faire tout en indiquant que reconquérir la qualité sur ces captages prendra du temps et que le passage à la phase réglementaire n'est pas obligatoire. Cela dépendra des résultats obtenus.

M. RIMBAUD, Agence Régionale de Santé, ajoute que le programme « re-sources » en cours est à mi-parcours et il encourage les exploitants à adhérer à cette démarche sans plus attendre en se rapprochant du SEVT (Syndicat d'Eau du Val du Thouet), porteur du programme.

Un exploitant demande ce qu'il se passera si la norme des 100 mg/l de nitrates dans les eaux brutes est dépassée.

- M. GAUFFRETEAU, Président du SEVT, annonce que les captages fermeront. Il précise qu'il n'existe pas d'alternative si une telle décision est prise. Il évoque l'éventualité d'une liaison avec les sources de Seneuil qui pourrait coûter plusieurs millions d'euros. Dans ces conditions, il indique que le prix de l'eau devra nécessairement augmenter.
- M. RIMBAUD, Agence Régionale de Santé, ajoute que l'on se trouve dans une situation plus tendue que jamais.
- M. RENAUDEAU, Président de la Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres, reconnaît que l'objectif peut paraître contraignant mais qu'on doit travailler collectivement pour l'atteindre. Il indique par ailleurs que des captages ont été fermés au fil du temps et que l'on pompe plus sur ceux qui restent. Il s'interroge sur la capacité naturelle des ressources pompées à épurer suffisamment.
- M. GAUFFRETEAU, Président du SEVT, indique que ce phénomène s'inscrit dans une baisse globale de la consommation, notamment industrielle.

Un exploitant s'interroge sur les compensations financières et fait référence aux problèmes de paiement des MAE (Mesures Agro Environnementales).

- M. JACOBSOONE et M. LALERE, Direction départementale des territoires, précisent qu'un second apport de trésorerie sera apporté fin mars 2017 et que le solde des MAE 2015 peut être envisagé pour le premier semestre 2017. Il est néanmoins indiqué que très peu de personnes sont concernées sur ce territoire.
- M. RENAUDEAU, Président de la Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres, indique que la profession attend que les paiements arrivent.

Un exploitant indique que l'azote mesuré aux captages est ancien. Il fait référence à une étude de datation menée lors de l'élaboration du programme « re-sources » en cours.

- M. RIMBAUD, Agence Régionale de Santé, reconnaît savoir qu'il y a un effet « nappe » et donc une certaine rémanance des nitrates.
- M. CORNUAULT, Direction départementale des territoires, indique que l'étude de datation menée ne conclut pas de manière aussi tranchée sur l'âge de l'eau des captages des Lutineaux. En effet, une fraction de l'eau captée est qualifiée de récente, selon cette même étude.
- M. CLAIRAND, Maire de St Jouin de Marnes, indique que l'on n'a plus le temps, que l'on a tous intérêt à être acteurs.

Un exploitant précise que de nombreuses actions ont été engagées et se demande ce que les agriculteurs vont pouvoir faire de plus, si ce n'est d'agir sur le levier de la fertilisation.

M. RENAUDEAU, Président de la Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres, répond que la fertilisation est la clé. Elle doit être apportée en fonction des besoins réels des cultures. Il appelle à un engagement massif de tous, notamment dans la démarche AZUR.

3) Présentation de la démarche AZUR

M. RENAUDEAU, Président de la Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres, présente le dispositif AZUR en Poitou-Charentes, proposé par la Chambre Régionale d'Agriculture Poitou-Charentes, Coop de France Poitou-Charentes, le Négoce Agricole Centre Atlantique et ARVALIS-Institut du végétal.

Ce dispositif propose des mesures pour limiter les transferts de nitrates en agissant sur les objectifs de rendements, la quantification de l'azote minéral dans le sol, l'affinage du calcul de la dose d'azote à apporter aux cultures, le pilotage et le fractionnement de ces apports, les couverts végétaux, la valorisation des produits organiques.

Échanges:

Un exploitant rappelle qu'il s'agit d'outils dont on dispose déjà.

M. GAUFFRETEAU, Président du SEVT, rappelle la nécessité d'adhérer à « re-sources », le nombre de participants étant aujourd'hui trop faible (< 10%). Il précise toutefois que cela ne veut pas dire que les non-participants ne travaillent pas correctement.

4) Intervention de M. AUBRUN (Coop de France Poitou-Charentes)

M.AUBRUN s'estime satisfait d'entendre que l'on va allier économie agricole et reconquête de la qualité dans cette première ZSCE de Poitou-Charentes. Il souhaite que les coopératives soient associées aux dicussions.

Échanges:

Les exploitants présents émettent le souhait d'être informés des règles de couverture du sol en interculture dans le bassin des Lutineaux.

- M. JACOBSOONE et M. CORNUAULT, Direction départementale des territoires, rappellent que ce type de réunion a déjà été organisé en 2014 mais qu'il peut être envisagé de rééditer cela en 2017.
- M. CHAUVEAU, vice-président de la Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres et exploitant sur le secteur concerné, met en avant la nécessité de remembrer la zone car le parcellaire y est très morcellé.
- M. UZANU, Conseil départemental des Deux-Sèvres, indique que le département a son rôle à jouer, notamment via l'outil d'aménagement foncier si celui-ci est pertinent, et qu'il n'y a pas qu'une seule solution.
- M. JACOBSOONE, Directeur départemental des territoires, indique qu'un groupe de travail sera mis en place pour l'élaboration du programme. Le co-pilotage sera assuré par l'Etat, le SEVT et la Chambre d'Agriculture.
- M. GAUFFRETEAU, Président du SEVT, et M. RENAUDEAU, Président de la Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres sont d'accord pour cette démarche conjointe.

M. JACOBSOONE, Directeur départemental des territoires, remercie l'ensemble des participants, et notamment la commune de St Jouin de Marnes pour la mise à disposition des locaux et clot la réunion.

Le Directeur départemental,

Alain JACOBSOONE